



BPa TPH/ Travaux des Productions Horticoles

Spécialité Horticulture ornementale légumière

OBJECTIFS

Former des ouvrier(e)s hautement qualifiés capables de mettre en place et de conduire des cultures horticoles et/ou maraîchères. Réaliser des opérations de mise en place de la culture, à l'extérieur et sous abri, en pleine terre et hors-sol, visant à garantir le développement de la plante, le rendement et la qualité espérés.

Environnement et activités du métier : Justifier d'une condition physique adaptée aux contraintes du métier (port de charges, travail en extérieur soumis aux aléas climatiques).

Multiplication des végétaux : semis, bouturages, greffages, repiquage, repotage, placement

Suivi des cultures : aspect, état sanitaire, comportement...

Travaux sur la plante conduite en pleine terre ou hors-sol : éclaircissage, effeuillage, tuteurage, guidage, attache, désherbage manuel...

Récolte manuelle et conditionnement au champ

Préparation des commandes : identification

reconnaissance des végétaux, sélection, conditionnement

CONDITIONS D'ADMISSION

Demandeurs (euses) d'emploi inscrit(e)s à Pôle Emploi ou salarié(e)s en poste, en reconversion professionnelle...

Pré-requis : sans condition de diplôme / maîtrise des savoirs de base

Procédure d'admission : Les candidat(e)s, sur prescription d'un référent «mission locale», «pôle emploi» ou «CAP emploi» ou dans le cadre d'une candidature spontanée, après participation ou non à une Réunion d'Information Collective (RIC), sont reçus individuellement par le centre pour :

- Une évaluation des pré-requis : test spécifique au secteur.
- Un entretien de motivation (formation, expérience professionnelle/projet du candidat sont abordés).
- La constitution du dossier administratif (éligibilité au financement, rémunération du stagiaire, inscription à l'examen).

Délai d'accès à la formation : Nous consulter. Une session par an à dates fixes avec entrées différées possibles sous certaines conditions.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de formation : la formation peut être suivie intégralement (validation du diplôme) ou partiellement (validation d'UC/blocs de compétences).

Le cursus alterne formation en centre et stage en entreprise.

Pour la formation complète : 800 h en centre et 385 h de stage en entreprise sont prévus.

Dans le cas d'un suivi partiel : durées en centre et en entreprise liés au parcours suivi (nous consulter).

Modalités d'évaluation : l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

Modalités d'adaptation à la formation : le parcours de formation est adapté suite au positionnement réalisé préalablement à l'entrée en formation : réduction de parcours en cas de Validations d'Acquis Académiques (VAA) ou suite aux épreuves de certification proposées en début d'action, adaptation de parcours au vu des résultats aux tests ou du projet individuel du candidat.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans les espaces horticoles de l'établissement.
- Mise à disposition pour la formation :
 - de salles de cours, d'un Centre de Documentation et d'Information et de Ressources, d'une salle informatique.
 - de plateaux techniques :

- Un atelier pédagogique horticole avec des serres multi chapelles.
- Une serre Bioclimatique expérimentale
- plate-forme de compostage de déchets fermentescibles.
- Atelier mécanique.
- Pépinière de stockage des végétaux.
- Matériaux et outillage divers. Equipements de Protection Individuelle....
- Formateurs techniques spécialisés, titulaires de BTS, de licences Intervenants formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC.

DIPLÔME/ VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Brevet Professionnel Agricole de niveau 3

Possibilité de validation partielle (Blocs de compétences correspondant aux Certificats de Compétences Professionnelles).

Validation : la formation comprend des Unités Capitalisables correspondant à des capacités professionnelles ou blocs de compétences pouvant être évalués indépendamment. La validation des 10 unités capitalisables permet l'obtention du diplôme.

Débouchés/poursuite d'étude : ce brevet professionnel Agricole ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant, un BP de niveau 4, ou un bac professionnel.

PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

STATUT/FINANCEMENT/AIDES

La formation est accessible à l'ensemble des salariés, aux chefs d'entreprise et particuliers dans le cadre d'une professionnalisation en vue d'une réorientation professionnelle ou d'un projet personnel.

Les financements mobilisables (dont CPF-Compte Personnel de Formation, Projet de Transition Professionnelle et contrat de professionnalisation) sont liés au statut du /de la candidat(e).

Un devis adapté à la situation de chaque candidat est fourni à la demande.

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités et Unités capitalisables générales

français - math - vie sociale

UC G1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UC G2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UC G3 : mobiliser des connaissances pour mettre en oeuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

Capacités et Unités capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle

UC O1 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux techniques horticoles

UC O2 : mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements dans une exploitation horticole

UC S1 : réaliser les travaux de multiplication de végétaux

UC S2 : réaliser les travaux relatifs à l'installation et au suivi de cultures

UC S3 : réaliser les récoltes et la préparation des commandes

UCARE 1 Unité d'adaptation régionale à l'emploi : valorisation des produits horticoles

UCARE 2 Unité d'adaptation régionale à l'emploi : mise en oeuvre et réalisation de la taille professionnelle d'arbres fruitiers.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours en centre à Raismes, sur le site du lycée horticole.
- Accès en bus et en train (Douai, Valenciennes, Somain...)/gare SNCF à 500 m du centre de formation.
- En voiture : A23 sortie Vicoigne-Raismes.
- Parking à proximité de l'établissement.
- Possibilité de restauration dans l'établissement scolaire situé en face du CFPPA.

Pré- inscription



SCAN ME

CFPPA-UFA du NORD / Site de RAISMES (Lycée Horticole)

1 avenue du château 59590 RAISMES

CONTACT : LUIGI SCRUFARI

06 75 19 90 00/ cfppa.raismes@educagri.fr

www.wagnonville.fr

